

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

502, rue Saint-Laurent, C.P. 98, Saint-Siméon, Québec, G0T 1X0

Tél.: (418) 620-5010 / Fax : (418) 620-5011

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SERA PROCHAINEMENT TENUE ET QUE CELLE-CI PORTERA SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° **240** :

amendant le règlement de zonage N° 196, comme suit :

- en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans les zones V-36 et HA-124;
- en autorisant certains usages dans la zone HA-121.

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro **240**, énuméré ci-haut :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption, à sa séance ordinaire du 14 janvier 2019, du projet de règlement cité ci-haut, portant le numéro 240, tiendra une assemblée publique de consultation le **28 janvier 2019** à compter de 16 h 00, au 502, rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.C.Q.c.A-19.1).

Que ce projet de règlement concerne, en général, plusieurs zones, de la Municipalité de Saint-Siméon. La description des zones concernées est disponible pour consultation, au bureau municipal. Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Que ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire et que celui-ci est disponible, pour consultation, au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ à Saint-Siméon,
ce seizième (16^e) jour du mois de janvier deux mil dix-neuf (2019).

Gérald Bouchard

Directeur général adjoint / Greffier

